

BUREAU

Séance du 25 janvier 2022

Délibération BU_20220125_03A

Marché de fourniture de produits de type pharmacie hors monopole - groupement de commandes entre les SDIS de la région Centre Val de Loire et le SDIS de la Nièvre - lot n°3 - gants d'examen : avenant n°4 passé avec l'entreprise MEDLINE INTERNATIONAL

VOTE : Adopté par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

0 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le groupement de commandes constitué entre les SDIS de la région Centre - Val de Loire et le SDIS de la Nièvre ;

Vu le marché n°AO203SM05 - lot n°3 : gants d'examen passé avec l'entreprise MEDLINE INTERNATIONAL ;

Vu le projet d'avenant n°4 ;

Considérant que la crise sanitaire liée à la COVID 19 entraîne une fluctuation des coûts des gants d'examen ;

DECIDE :

Article unique. L'avenant n°4, ci-annexé au marché n°AO203SM05 - lot n°3 : gants d'examen passé avec l'entreprise MEDLINE INTERNATIONAL est approuvé et Monsieur le président du conseil d'administration est autorisé à le signer.

Marc FLEURET